



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Mesdames et Messieurs les Recteurs

Division des Examens et Concours

Monsieur le Directeur du SIEC

Rectorat

Circulaire rectorale : C 2015 – 31

Division
des examens et concours
D.E.C.3

**Objet : Baccalauréat professionnel « Maintenance nautique »
Session 2015
Arrêté du 17. 04. 2008**

Dossier suivi par
Mme ROSALIE (*Sujets*)
M. MARIE (*Organisation*)
Mme GUIBOUX (*Gestion*)

Téléphone
02 31 30 08 17 (*Sujets*)
02 31 30 17 45 (*Organisation*)
02 31 30 17 34 (*Gestion*)

Télécopie
02 31 30 15 36
Mél.
dec3@ac-caen.fr

168, rue Caponière
B.P. 46184
14061 CAEN CEDEX 4

www.ac-caen.fr

J'ai l'honneur de vous transmettre les instructions relatives à l'organisation du **BACCALAUREAT PROFESSIONNEL « MAINTENANCE NAUTIQUE »**.

I - CENTRES D'EXAMEN :

Les centres d'examen pourront être ouverts dans les lycées professionnels publics dans lesquels une section préparant le baccalauréat professionnel « Maintenance Nautique » fonctionne. Les élèves des lycées professionnels privés sous contrat et les candidats des centres de formation d'apprentis subiront les épreuves, soit dans un établissement public centre d'examen, soit dans leur établissement d'origine si ce dernier a été désigné par le Recteur comme centre d'examen annexe (cf. note de service 87- 447 du 29 décembre 1987 - B.O. du 07 janvier 1988).

Les candidats des établissements privés hors contrat ainsi que les candidats de la promotion sociale subiront la totalité des épreuves dans le centre d'examen auquel ils auront été rattachés.

II - DEROULEMENT DES EPREUVES :

❶ **Les épreuves écrites** débiteront **le mercredi 17 juin 2015** suivant le calendrier transmis par le Ministère.

Le modèle national de copie EN sera utilisé par l'ensemble des candidats.

② **L'épreuve E.3** : Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel.

A - Pour les candidats non soumis au contrôle en cours de formation :

Cette épreuve qui comprend cinq sous-épreuves se déroulera à l'initiative de chaque académie pour quatre d'entre elles à partir du :

mardi 26 mai 2015 à 08 h00

➔ **Sous-épreuve E.31** : Réalisation d'interventions en entreprise

COEF. 2 - Orale - Durée : 25 mn.

➔ **Sous-épreuve E.32** : Interventions sur embarcation et sur un équipement

COEF. 3 - Pratique – Durée maximale : 06H00.

➔ **Sous-épreuve E.33** : Interventions sur un système de haute technicité

COEF. 3 - Pratique – Durée maximale : 06H00.

➔ **Sous-épreuve E.34** : Economie - Gestion

COEF. 1 - Orale - Durée : 30 mn.

➔ **Sous-épreuve E.35** : Prévention - Santé - Environnement

COEF. 1 - Ecrite - Durée : 02H00

La cinquième sous – épreuve aura lieu le :

vendredi 19 juin 2015 de 09h30 à 11h30.

B - Candidats soumis au contrôle en cours de formation (C.C.F.) :

Vous trouverez ci-joint des modèles de fiches d'évaluation.

III - SUJETS :

Les sujets des épreuves qui sont désormais de ma responsabilité, vous seront transmis par SEFIA.

Chaque centre d'examen devra construire des situations d'évaluation E3 qui respectent les exigences du référentiel et qui s'appuient sur les équipements dont il dispose.

L'épreuve E3 sera évaluée au moyen des grilles de notation nationales jointes.

Force est de rappeler qu'il convient de préciser à chaque chef de centre d'examen qu'au cours des épreuves écrites professionnelles toute question relative au sujet devra être adressée au bureau des sujets de la division des examens de votre rectorat, qui sera le seul interlocuteur du bureau des sujets de la division des examens du rectorat de Caen.

IV - CORRECTIONS :

Les académies «pilotes» constitueront les jurys de correction et donneront toutes directives en ce qui concerne l'organisation matérielle de l'examen.

Je vous serais obligé de bien vouloir m'informer des difficultés que pourrait entraîner l'application des présentes dispositions.

**Pour le Recteur et par délégation,
La Chef de division
Catherine WION**

